



## Commune de COMBS LA VILLE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 mai 2021

### Délibération n° 01

**Date de convocation**

07.05.2021

**Date d'affichage**

11.05.2021

**Nombre de  
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 28

votants : 35

**Objet : Approbation du Compte de Gestion 2020 – Budget principal**

L'an deux mil vingt et un, le dix-sept mai, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

**Présents**

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. C. DELPUECH – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. JM. GUILBOT – Mme LM. LODE-DEMAS – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – M. F. BOURDEAU – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. G. ALAPETITE – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUI par M. C. GHIS – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – M. C. YOUNBI NGAMO – Mme C. VIVIAN – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – M. D. ROUSSAUX – Mme A. MEJIAS – M. P. PELLOUX.

**Absents représentés**

M. P. SEDARD par M. G. GEOFFROY – Mme F. SAVY par M. JM. GUILBOT – M. C. LUTTMANN par M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY par M. C. GHIS – M. J. RANQUE par Mme C. VIVIAN – Mme H. KIRCALI par M. J. SAMINGO – Mme A. ADJELI par M. S. ROUILLIER.

Monsieur Fabrice BOURDEAU a été élu secrétaire de séance.

VU les articles L.1612-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget Primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

VU l'avis de la commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines,

CONSIDERANT qu'après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui

de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDERANT que le compte de gestion présenté par le comptable public est établi comme suit :

**1) SECTION D'INVESTISSEMENT**

Résultat de l'exercice	-3 390 223,72 €
Résultat au 31/12/2019 reporté	3 041 524,32 €
Excédent ou déficit cumulé à reprendre au compte 001	-348 699,40 €

**2) SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Résultat de l'exercice	1 896 916,19 €
Résultat au 31/12/2019 reporté	1 828 265,34 €
Excédent ou déficit cumulé à reprendre au compte 002	3 725 181,53 €

**3) RESULTAT DE CLOTURE** 3 376 482,13 €

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 17 mai 2021

**Le Maire**  
**Guy GEOFFROY**

**Signé**

Pour : 32

Contre : -

Abstentions : 3 (M. D. Roussaux – Mme A. Méjias – M. P. Pelloux)